



## CAPA Postes adaptés et congé formation

24 mars 2017

En introduction, nous tenons à rappeler les positions de la CGT Educ'action sur le droit à la formation. D'abord, nous pensons qu'une campagne d'information plus efficace doit être menée dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) : les personnels doivent être régulièrement informés de leurs droits. Par exemple, il sera souhaitable que les enseignants de notre académie puissent trouver en ligne la circulaire relative à la mise en œuvre du DIF afin de connaître les formations éligibles, le calendrier d'examen des demandes, et les conditions de financement - puisque le bulletin officiel préconise qu'il se fasse dans les dotations académiques. En effet, nous rencontrons trop de collègues perdus dans le flou administratif du DIF. Puis-je passer tel ou tel concours ? Comment me former ? Quand ? Existe-t-il une prise en charge financière ? Autant de questions qui peinent à trouver leur réponse, Estérel et Gaia restant désespérément vides d'informations et la seule circulaire académique en ligne datant de 2015. Dans un second temps, nous voudrions soulever le problème des « formations » proposées au PAF dans certaines disciplines. De plus en plus souvent, ces formations sont "à public désigné" et de moins en moins de collègues s'inscrivent d'eux-mêmes. Plutôt que de nous le reprocher, il s'agit de se demander pourquoi plus personne ne s'inscrit. On peut alors peut être s'interroger sur le contenu de ces « formations » qui se révèlent être des séances où, d'abord, on nous lit les textes des BO et des référentiels avant de nous demander de produire des cours (ou un plan détaillé de séquence, ou un « monologue de séquence »...)

On préférera alors parler **non pas de « formation », mais de mutualisation des pratiques.**

Puisque l'on parle de la formation des enseignants, évoquons ici nos collègues stagiaires. Chaque année, beaucoup sont épuisés, certains sont au bord de la démission, se plaignant des conditions de leur formation et de l'accueil qui leur est fait en établissement. La question des stagiaires, de **leur formation**, des conditions qui leur sont faites en établissement (Emploi du temps, classes, désignation des tuteurs...) est fondamentale et, comme nous l'avons déjà dit lors d'une précédente CAPA, nous souhaiterions qu'un GT lui soit dédiée.

Enfin, la CGT Educa'ction est favorable à ce que le contingent de congés formation soit augmenté. Aujourd'hui, il faut en être à sa 7<sup>ème</sup> ou 8<sup>ème</sup> demande pour obtenir un congé formation, ce qui est considérable. Chez les certifié-e-s, certains ont obtenu leur CF à la 9<sup>ème</sup> demande et ont 49 ou 54 ans. Ceux qui l'obtiendront l'an prochain en seront à leur 10<sup>ème</sup> demande. Comment songer à la perspective d'une mobilité professionnelle dans ces conditions? Comment se projeter dans une formation, un nouveau concours, un autre métier quand on sait qu'il faudra attendre 7, 8 ou 9 ans avant que les conditions nécessaires à la possible réalisation de ce projet soient réunies ? Et bien, difficilement. Pour beaucoup, c'est décourageant.